



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 47884

## Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini rappelle à M. le ministre de la défense que le 8 octobre 2008 elle attirait son attention sur le devenir du cercle des officiers de l'air Saint-Exupéry et de la fermeture possible de leur association. De nombreux anciens militaires et anciens combattants sont bénéficiaires des prestations de ce cercle, petite compensation des services rendus à la Nation et au tribut payé à la Patrie. Elle demande si l'on ne pourrait pas le mutualiser en confiant une partie de sa gestion à l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA).

## Texte de la réponse

Depuis la fermeture de la base aérienne d'Aix-les-Milles, à l'été 2003, l'état-major de l'armée de l'air connaît des difficultés pour maintenir l'activité de restauration du cercle militaire Saint-Exupéry d'Aix-en-Provence. Ces difficultés sont liées au nombre de personnels nécessaires à l'exploitation de ce cercle au regard d'un volume de prestations limité, à sa gestion lourdement déficitaire, ainsi qu'à la nécessité de consentir des investissements pour continuer à en assurer le fonctionnement dans des conditions satisfaisantes. Il a été néanmoins décidé en 2005 de surseoir à la fermeture envisagée du cercle Saint-Exupéry, afin que soient recherchées des solutions permettant de proposer à ses membres des prestations équivalentes. Si différents projets ont été examinés dans ce cadre, qu'il s'agisse notamment d'un partenariat public-privé ou du recours aux installations du lycée militaire d'Aix-en-Provence, aucun n'a toutefois pu être retenu. Par ailleurs, la reprise de l'activité par l'institution de gestion sociale des armées (IGESA), dans un cadre d'exploitation plus large, impliquerait l'abandon du statut de cercle et ne répondrait plus au besoin exprimé. Enfin, aucun projet alternatif n'a été proposé par une structure d'intérêt local ou par une entreprise. En tout état de cause, dans le contexte de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et compte tenu des impératifs de rationalisation des moyens dédiés au soutien des armées, le fonctionnement du cercle Saint-Exupéry ne pourra pas être maintenu dans les conditions actuelles. Sa fermeture devra être envisagée à terme.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47884

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2009, page 4113

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2009, page 7490